



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023

- **Intervention de Madame Catherine COLAS, Directrice de l'agence Pôle Emploi Pierrelatte Nyons :**
  - Données statistiques de l'emploi sur les Baronnies
  - Présentation des dispositifs proposés par Pôle Emploi
  
- **Intervention de Madame Cathy BELAOUS, Directrice de la Mission locale Drôme Provençale :**
  - Bilan d'activités 2022
  - Présentation des dispositifs d'accompagnement proposés par la Mission locale
  
- **Stratégie du PCAET et diagnostic de vulnérabilité par Christelle RUYSSCHAERT, Vice-Présidente**

## ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023

Désignation d'un secrétaire de séance

Administration Générale

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023

Finances

2. Budget principal - Décision modificative n°3
3. Budget annexe Service Transport de Personnes - Décision modificative n°1
4. Exonération TEOM pour l'année 2024

Politique du logement et du cadre de vie

5. Signature d'un avenant n°1 au marché n°2022-006 relatif à la définition d'un diagnostic et d'une stratégie de l'habitat et du logement sur le territoire de la CCBDP – étude pré-opérationnelle d'OPAH/ORT et réalisation d'un PLH

Marchés Publics

6. Signature du marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un Schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) sur le patrimoine de la CCBDP

Ressources Humaines

7. ALSH « Les Petits loups » à Séderon : création d'un poste non permanent de Directeur(trice) à temps non complet (24h50)
8. Création d'un poste non permanent de « Chargé(e) de mission Mobilité » à temps complet (35h00)
9. Création d'un poste permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet (35h00) pour exercer les fonctions de Econome des Flux
10. Création d'un poste permanent d'Attaché territorial pour exercer les fonctions de Responsable du service Communication à temps complet (35h00)
11. Modification de la subvention attribuée au Comité des œuvres sociales (COS) de la CCBDP

Déchets

12. Rapport annuel 2022 de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (RPQS)

Animation Territoriale

13. Attribution de subventions – Appel à projets « Cultures en Baronnie »

**RAPPORT DE PRÉSENTATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023**

Adm. Générale – Finances & Marchés Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Nadia MACIPE

*Délibération non délégable*

Administration Générale

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023**

Procès-verbal du Conseil communautaire du 11 juillet 2023 joint en annexe.

**Il est proposé au Conseil communautaire**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023.

**Il est demandé au Conseil de se prononcer.**

Finances

**2. Budget principal - Décision modificative n°3****En section de fonctionnement :**

- Augmentation des crédits ouverts :

***Le chapitre 014 (atténuation de produits) doit faire l'objet d'un ajustement :***

Dans le cadre de la réforme et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, la perte de cette recette fiscale a été compensée par le versement d'une fraction de TVA. Le montant de cette compensation a été calculé sur la base des recettes fiscales et des taux de 2017.

La loi de finances pour 2020 institue un prélèvement sur les avances mensuelles de fiscalité locale à la charge des collectivités ayant procédé à une hausse du taux de la TH (pour les résidences principales) entre 2017 et 2019. Le Conseil de Communauté ayant voté une augmentation du taux de TH en 2018, les services fiscaux ont pu constater et calculer en juillet 2023 un trop perçu à hauteur de 70 356 €, un ajustement des compensations de l'Etat a eu lieu selon ce montant.

Les crédits ouverts au chapitre 014 permettent de couvrir en partie ce prélèvement mais nous devons augmenter les crédits ouverts de 36 000 €.

***Le chapitre 011 (charges à caractère général) doit faire l'objet d'un ajustement :***

Suite à l'avenant N°1 au marché 2022-006 relatif à la définition d'un diagnostic et d'une stratégie de l'habitat et du logement, il convient d'augmenter les crédits ouverts au budget à hauteur de cet avenant financier d'un montant de 6 825€.

***Le chapitre 023 (virement à la section d'investissement) doit faire l'objet d'un ajustement :***

Le marché pour le SDIE (schéma directeur immobilier et énergétique) vient d'être attribué à hauteur de 86 340 € TTC il avait été prévu au budget primitif 56 400 € de crédits ouverts en dépenses et couverts par l'autofinancement. Des demandes de subventions dans le cadre du SCHEM'ACTEE ont été sollicitées mais nous n'avons pas encore eu l'attribution de ces subventions. Dans l'attente de ces notifications de recettes supplémentaires, l'équilibre du montant de la dépense ajustée en section d'investissement est pris sur le virement de la section de fonctionnement (autofinancement).

- Bascule de crédits de chapitre à chapitre :

***Les chapitres 65 et 011 doivent faire l'objet de mouvements de crédits :***

L'enveloppe des aides au développement économique ne sera pas consommée intégralement avant la fin de l'année ce qui compensera une augmentation des charges liées au développement touristique à hauteur de 15 000 €. De plus, l'entretien des zones a été prévu au chapitre 65, il convient de basculer les crédits au chapitre 011 pour 20 000 €, aussi la cotisation pour Initiative Seuil de Provence a été prévu au chapitre 65, il convient également de basculer les crédits au chapitre 011 à hauteur de 16 300 €.

**En section d'investissement :**

- Augmentation des crédits ouverts :

***Dépenses : le chapitre 21 (immobilisations corporelles) doit faire l'objet d'un ajustement :***

Pour l'attribution du marché pour le SDIE (schéma directeur immobilier et énergétique), il convient d'augmenter les crédits ouverts au Budget Primitif de 29 940 €.

***Recettes : le chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) doit faire l'objet d'un ajustement :***

Afin d'équilibrer l'augmentation des dépenses inscrites au chapitre 21, le montant du virement de la section de fonctionnement est augmenté de 29 940 €.

Ainsi, il est demandé aux Conseillers communautaires de bien vouloir adopter la décision modificative synthétisée dans les tableaux ci-dessous.

Synthèse des crédits à inscrire :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Nature	Libellé	Montant	Nature	Libellé	Montant
<b>CHAPITRE 014</b>					
014	Atténuation de produits	+36 000.00			
<b>CHAPITRE 011</b>					
011	Charges à caractère général	+58 125.00			
<b>CHAPITRE 65</b>					
65	Charges de gestion courante	-51 300.00			
<b>CHAPITRE 023</b>					
023	Virement à la section d'investissement	+29 940.00			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>72 765.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0.00</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Nature	Libellé	Montant	Nature	Libellé	Montant
<b>CHAPITRE 021</b>					
			021	Virement de la section de fonctionnement	+ 29 940.00
<b>CHAPITRE 21</b>					
21	Immobilisations corporelles	+29 940.00			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>29 940.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>29 940.00</b>

**Il est proposé au Conseil communautaire**

**D'APPROUVER** l'adoption de la présente décision modificative résumée dans le tableau ci-dessus,

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Il est demandé au Conseil de se prononcer.**

Finances

**3. Budget annexe Service Transport de Personnes - Décision modificative n°1**En section de fonctionnement :

A la demande du Trésorier, des écritures de régularisation de TVA doivent être passées, elles concernent l'exercice 2022, il est donc nécessaire d'annuler des titres 2022 pour pouvoir les réémettre au même montant au compte 7061 en faisant ressortir la TVA sur le titre.

Synthèse des crédits à inscrire :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Nature	Libellé	Montant	Nature	Libellé	Montant
CHAPITRE 67			CHAPITRE 70		
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+1 714.00	7061	Transport de voyageurs	+1 714.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 714.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 714.00</b>

**Il est proposé au Conseil communautaire**

**D'APPROUVER** l'adoption de la présente décision modificative résumée dans le tableau ci-dessus,

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Il est demandé au Conseil de se prononcer.**

Finances

#### **4. Exonération TEOM pour l'année 2024**

Les dispositions de l'article 1521-III.1 du code général des impôts permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés. Ces exonérations concernent les locaux à usage industriel ou commercial ne relevant pas du régime d'exonération de plein droit.

Une demande d'exonération justifiée par l'entreprise doit être adressée à la Communauté de communes avant le 15 octobre de l'année précédant celle de l'imposition.

A ce jour, suite à leur demande et aux vues des pièces justificatives fournies, deux entreprises sont proposées à l'exonération de la TEOM pour l'année 2024 :

- Lidl à Nyons ;
- Le Brin d'Olivier à Nyons.

La délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, qui doit être prise avant le 15 octobre de l'année précédant celle de l'imposition, ne vaut que pour une année et la liste des locaux concernés doit être affichée à la porte de la Mairie. Il appartient aux Maires de procéder à cet affichage en faisant placarder à la porte de la Mairie un extrait de la délibération de l'organe délibérant prononçant les exonérations.

#### **Il est proposé au Conseil communautaire**

**D'EXONERER** de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2024, les locaux à usage industriel et les locaux à usage commercial, conformément aux dispositions de l'article L 1521-III du code général des impôts ;

**DE NOTIFIER** aux services fiscaux la liste des entreprises concernées.

**Il est demandé au Conseil de se prononcer.**

Politique du logement et du cadre de vie

**5. Signature d'un avenant n°1 au marché n°2022-006 relatif à la définition d'un diagnostic et d'une stratégie de l'habitat et du logement sur le territoire de la CCBDP – étude pré-opérationnelle d'OPAH / ORT et réalisation d'un PLH**

Dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de « Politique du logement et cadre de vie », la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale réalise actuellement une étude pré-opérationnelle d'habitat programmé qui préfigurera un Programme local de l'habitat (PLH).

Pour tenir compte des remarques des partenaires techniques et financiers en charge du suivi et de la validation de cette étude pré-opérationnelle, il est décidé de réaliser une étude complémentaire au CCTP initial.

Cette étude aura pour objet de qualifier l'état du bâti apparent, préciser un niveau éventuel de dégradations, confirmer la vacance d'un logement ou encore signifier des désordres visibles depuis les extérieurs pour un échantillonnage de 7 communes du territoire intercommunal, représentatif de la situation et des enjeux habitat-logement de nos centres-bourgs : Sahune, Rémuzat, Montbrun les Bains, Séderon, Venterol, Mirabel-aux-Baronnies et Les Pilles.

Cette prestation complémentaire s'élève à la somme de 6 825 € et nécessite la validation d'un avenant au marché attribué au Cabinet URBANIS.

L'assemblée est informée qu'il convient également de modifier les durées d'exécution du marché, à savoir :

- la durée de réalisation de la tranche ferme (incluant l'option permis de louer) est estimée à 18 mois, au lieu de 12 mois, initialement fixés dans le CCAP.
- la date limite d'affermissement de la tranche conditionnelle – pour la réalisation d'un PLH est repoussée de 6 mois soit 19/03/2024 (au lieu du 19/10/2023).

En synthèse :

Montant initial du marché public – Tranche ferme :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 51 251,00 €
- Montant TTC : 61 500,00 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 5 687,50 €
- Montant TTC : 6 825,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 10,03 %

Nouveau montant du marché public – Tranche ferme :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 62 388,50 €
- Montant TTC : 74 866,20 €

**Il est proposé au Conseil communautaire**

**D'APPROUVER** l'avenant n°1 relatif au marché n°2022-006 relatif à la définition d'un diagnostic et d'une stratégie de l'habitat et du logement sur le territoire de la CCBDP– étude pré-opérationnelle d'OPAH/ORT et réalisation d'un PLH ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Il est demandé au Conseil de se prononcer.**

## Marchés Publics

**6. Signature du marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un Schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) sur le patrimoine de la CCBDP**

La CCBDP possède un patrimoine immobilier de 19 bâtiments pour un total estimé de 8 802 m<sup>2</sup>.

Ces sites hébergent les activités mises en œuvre ou soutenues par la collectivité, il s'agit notamment d'activités :

- > administratives (bureaux, archives, appartement de fonction),
- > liées à la compétence enfance / jeunesse (crèches et centre de loisirs), office du tourisme,
- > associatives et commerciales (recyclerie et ateliers),
- > concernant les services techniques de la collectivité (garages).

Le patrimoine comporte des bâtiments de tous âges et en états variés. D'un point de vue usage et fonctionnalité, on constate que la totalité de ce patrimoine est actuellement utilisé (pas de vacance). On notera également que 9 bâtiments sont concernés par le décret tertiaire énergie.

Un premier bilan des consommations énergétiques de la CCBDP a permis de préciser les différents sources et usages d'énergie utilisées par la collectivité en vue d'un travail plus approfondie mené dans le cadre de la réalisation de ce SDIE :

Electricité	Eclairage / chauffage / climatisation / ECS Eau Chaude Sanitaire remise en température (cuisson)	Service technique et petite enfance
Gaz de ville	Chauffage et ECS Eau Chaude Sanitaire	Centre de loisirs Guards
FOD (Fuel oil domestique)	Chauffage et ECS Eau Chaude Sanitaire	Gymnase de Buis les Baronnie
Solaire thermique	ECS Eau Chaude Sanitaire	Centre de loisirs Les Petits Bouts – Crèche Mirabel aux Baronnie

La CCBDP a récemment initié une politique volontariste de suivi de son patrimoine avec l'acquisition du logiciel de gestion ATAL (publié par Berger Levraut) permettant notamment de raisonner la gestion des bâtiments et des flux. Par ailleurs, et compte tenu des charges de fonctionnement croissantes, des actions de travaux et d'équipements dispersées ont été réalisées conformément aux trajectoires nationales d'amélioration de l'empreinte énergétique dans le cadre des CEE.

Par ailleurs, et au regard des enjeux de transition qui s'imposent à elle, la CCBDP réalise actuellement son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui se présentera comme un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, permettant d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie sur le territoire. La CCBDP a pour ambition d'élaborer un programme d'actions partenarial, en adéquation avec ses ressources, ses moyens et son ambition, qui visera notamment à réduire la consommation énergétique du parc privé mais également des bâtiments publics, levier d'action des collectivités dans la transition énergétique.

Dans ce contexte, il est nécessaire pour la CCBDP de se doter d'une stratégie complète, transversale et prospective sur tous les aspects et enjeux d'un patrimoine immobilier et foncier. En réalisant une analyse à 360° du patrimoine immobilier et foncier, cette étude doit ainsi accompagner la CCBDP à répondre aux enjeux suivants :

- > coût de gestion et optimisation de la performance énergétique - Maîtriser les charges d'exploitation, entretien, maintenance des bâtiments communaux ;
- > gestion de patrimoine - Valoriser les actifs immobiliers, au service des priorités de développement local – habitat, développement économique... ;
- > fonctionnel – Répondre aux besoins et aux demandes d'espaces en lien avec les compétences de l'intercommunalité.

L'étude doit aboutir à la réalisation d'un Schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) suivant plusieurs enjeux :

- > connaître l'état de vieillissement du patrimoine et maîtriser les coûts de maintenance, de gros entretien et remplacement de composants ;
- > intégrer la transition énergétique et les nouvelles réglementations (dispositif éco- énergie tertiaire, ... ) ;
- > développer une stratégie de valorisation des ressources patrimoniales, en vue de transaction immobilière ;
- > disposer d'un plan d'actions : compatible avec les objectifs du territoire (SCoT en cours d'élaboration, du PCAET) pour définir les actions à réaliser à court terme (3/5 ans) avec une trajectoire compatible avec les objectifs du dispositif éco-énergie tertiaire (- 40 % de consommations d'énergie en 2030, - 50 % en 2040 et – 60 % en 2050) ;
- > modéliser la trajectoire budgétaire de la collectivité, en élaborant un plan de financement incluant les potentielles aides (ACTEE, ADEME, Banque des Territoires, DSIL, DETR, CEE...), correspondant à la capacité budgétaire de la collectivité.

## CONTENU DE LA PRESTATION

Le marché se décompose en en 2 tranches :

- **une tranche ferme** composée de 4 phases de travail successives décrites dans le CCTP. Cette tranche correspond à la réalisation du SDIE (durée : 12 mois)
- **une tranche optionnelle** qui concerne un accompagnement à la mise en œuvre de ce SDIE (durée : 36 mois)

### TRANCHE FERME

La prestation se décompose en **4 phases** :

- Phase 1 : lancement de la démarche et audit de l'ensemble du patrimoine,
- Phase 2 : élaboration des scénarios du SDIE, avec priorisation,
- Phase 3 : affinage et finalisation du SDIE, au vu des priorités établies par le COPIL réuni en fin de phase 2,
- Phase 4 : traitement de la donnée en vue d'une intégration numérique.

### TRANCHE OPTIONNELLE

L'enjeu de cette tranche est de permettre le démarrage effectif du SDIE. Le prestataire se verra confier une mission de maîtrise d'œuvre pour concevoir et réaliser les travaux identifiés dans le cadre de l'audit réglementaire, l'audit d'état technique et l'audit énergétique. A la fin de l'accompagnement, la collectivité continuera de manière autonome la gestion dynamique de son patrimoine.

## FINANCEMENT

DEPENSES	Montant en €	RECETTES	Taux	Montant en €
Coût prévisionnel de réalisation de l'étude	108 000.00	SCHEM'ACTEE	60 %	64 800.00
		Autofinancement	40 %	43 200.00
<b>TOTAL</b>	<b>108 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>108 000.00</b>

Il est précisé que les crédits budgétaires ouverts pour le financement de l'étude sont de 56 400 € TTC affectés au Budget principal et font l'objet d'une décision modificative n°3 du Budget principal (voir point n°2 du présent rapport).

Pour répondre à ce besoin, une procédure de consultation des entreprises a été lancée le 23 mai 2023 sur le profil acheteur de la CCBDP et dans le Journal d'Annonces Légales le Dauphiné Libéré Ed. 07-26 pour une remise des offres le 16 juin 2023 à 12h00 au plus tard.

L'offre reçue a été analysée selon les critères de jugement suivants (article 7.2 du règlement de la consultation) :

- ⇒ Valeur technique pour 60% accompagné de sous-critères (note méthodologique, composition de l'équipe dédiée, liste des références),
- ⇒ Prix de l'étude pour 40%.

Lors de la réunion du 5 septembre 2023 à 09h30, la Commission Projet Marchés a pris connaissance de l'analyse des offres.

Un candidat a déposé une offre précisée dans la synthèse ci-après :

Candidats	Montant Tranche FERME (HT)	Montant tranche OPTIONNELLE (HT)	Montant total de l'étude (HT)
SASU ELANSYM – Fontainebleau (77300) (groupe APAVE SA)	68 550.00 €	3 400.00 €	71 950.00 €

Sur les fondements du rapport d'analyse des offres et des critères énoncés ci-dessus, la Commission Projet Marchés propose d'attribuer le marché à ELANSYM pour un montant de 68 550 € HT pour la tranche ferme.

La tranche optionnelle d'un montant de 3 400 € HT sera affermée le cas échéant.

### **Il est proposé au Conseil communautaire**

**D'APPROUVER**, sur avis de la Commission Projet Marchés, l'attribution du marché au candidat ELANSYM pour un montant total de 71 950 € HT soit 86 340 € TTC ;

**D'AUTORISER** le Président à signer le marché au candidat ELANSYM ;

**D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Il est demandé au Conseil de se prononcer.**

Rapporteur : Nadia MACIPE

*Délibération non délégable*

Ressources Humaines

**7. ALSH « Les Petits loups » à Séderon : création d'un poste non permanent de Directeur(trice) à temps non complet (24h50)**

Le service Enfance Jeunesse sur le territoire des Hautes Baronnies fait l'objet d'une réorganisation depuis le début d'année 2023.

En effet, à la suite de la demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles du Directeur de l'ALSH « Les Petits Loups » pour une période de six mois (du 15/03/23 au 15/09/23), l'organisation du centre a dû être repensée.

En parallèle, les services de la collectivité ont fait remarquer que les périodes d'ouverture de l'ALSH n'étaient pas adaptées au nombre d'enfants accueillis. Depuis l'année 2022, il a été mis en place à titre expérimental, l'accueil des mercredis. Face à la très faible fréquentation (2/3 enfants les mercredis), au surcoût généré et à l'obligation d'un encadrement assuré par 2 animateurs, il a été décidé, en concertation avec les parents (courriers, échanges téléphoniques) et la mairie de Montbrun les Bains, d'ouvrir le Centre de loisirs uniquement pendant les périodes de vacances scolaires.

Par ailleurs, lors de sa demande de réintégration, le Directeur de l'ALSH a souhaité être réaffecté sur un poste autour de la Jeunesse. Il occupera donc, à son retour, le poste de Directeur de l'ALSH « Loisirs Ado » sur le territoire de Buis et des Hautes Baronnies.

Il est, par conséquent, nécessaire de créer un poste pour maintenir l'accueil des enfants sur le territoire des Hautes Baronnies, de façon non permanente dans un premier temps pour trouver la quotité horaire la plus adéquate aux besoins d'accueil.

Il est proposé au Conseil communautaire de créer un emploi non permanent de Directeur(trice) à temps non complet (24h50) sur l'ALSH les « Petits Loups » à Séderon pour une durée d'un an, soit du 12 septembre 2023 au 11 septembre 2024 inclus.

<b>Situation jusqu'au 12 septembre 2023</b>	<b>Situation à compter du 12 septembre 2023</b>
1 poste permanent d'animateur territorial réparti à mi-temps sur la Direction de l'ALSH « Les Petits Loups »	1 poste non permanent d'animateur territorial à temps non complet (24h50) sur la Direction de l'ALSH « Les Petits Loups »
<b>0,5 ETP</b>	<b>0,7 ETP</b>

**Il est proposé au Conseil communautaire**

**D'APPROUVER** la création d'un poste non permanent à temps non complet (24h50) de Directeur(trice) de l'ALSH « les Petits Loups » à Séderon, à compter du 12 septembre 2023 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 11 septembre 2024 inclus ;

**DE FIXER** sa rémunération en référence à la grille des adjoints territoriaux d'animation ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Il est demandé au Conseil de se prononcer.**

Rapporteur : Nadia MACIPE

*Délibération non délégable*

Ressources Humaines

**8. Création d'un poste non permanent de « Chargé(e) de mission Mobilité » à temps complet (35h00)**

Dans le cadre de la convention de délégation en matière de mobilité active par l'AOM locale (Région AURA), la CCBDP a engagé une politique volontariste sur les mobilités, notamment pour le vélo dans la mise en œuvre du schéma directeur cyclable finalisé.

En réponse aux besoins de mobilité d'un public précaire en situation économique et sociale difficile, résidant sur le territoire, la CCBDP a mis en place un service de location de prêt longue durée de VAE (fiche action du schéma directeur cyclable) acquis dans le cadre du Contrat Parc (PNR des Baronnie) avec des financements Région (60 %) et de l'ANCT (20 % -AMI Montagne Mobilité).

Sur la partie fonctionnement, la CCBDP est lauréate d'un AMI Mobilité Solidaire de la DREETS pour une aide à hauteur de 80 %. Il a été estimé une charge salariale pour les besoins de lancement du service et de son suivi, comprenant une partie de deux postes existants (Mathilde COTA, Responsable du Pôle et de Pernelle JULIAN, Chargée de mission) et d'un poste complet non permanent entre mi-septembre 2023 et fin janvier 2024.

Cette mission se justifie par un besoin primaire pour se déplacer de la part d'un public précaire qui n'aurait pas les moyens pour l'achat d'un véhicule, ou d'un VAE, même d'occasion. Les facteurs de réussite résident dans les relations partenariales engagées et une organisation en mode projet avec de nombreux acteurs locaux.

En effet, seul un solide réseau partenarial permettra de mobiliser des moyens techniques et humains conséquents qui répondent aux besoins spécifiques d'un public fragile. Pour cela un accompagnement de proximité est nécessaire.

Pour cette première année de lancement, les premiers vélos de la flotte bénéficient des subventions de la DREETS pour les frais de fonctionnement (maintenance, entretien, analyse des dossiers), ainsi que pour les frais d'équipement.

Dans le cadre de cette démarche, en investissement, il a été également obtenu de la DREETS une aide complémentaire pour l'achat de deux vélos spécifiques (selon le handicap et le besoin de la personne). L'éligibilité des dépenses se fera jusqu'à fin janvier 2024.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de créer un poste non permanent de « Chargé(e) de mission Mobilité » à temps complet (35h00) du 12 septembre 2023 au 31 janvier 2024.

Par ailleurs, pour pérenniser ce poste temporaire pour un renforcement de l'équipe du Pôle Aménagement dans le suivi et la mise en œuvre des plans d'actions pour les Mobilités, et également du PCAET reprenant les thématiques de transition écologique et d'adaptation au changement climatique, une demande auprès du Fonds vert a été déposée en juillet 2023. Cette candidature a pour but de créer un poste supplémentaire transversal sur des sujets d'actualité dans l'application des lois, « Climat et Résilience », « LOM » et « 3DS ».

Une réponse favorable de l'ANCT permettra une continuité de la mission « Mobilité » en une mission « Adaptation au changement climatique et atténuation ».

Situation jusqu'au 12 septembre 2023	Situation au 12 septembre 2023
/	1 poste non permanent de « Chargé(e) de mission Mobilité » à temps complet (35h00)
<b>0 ETP</b>	<b>1 ETP</b>

Pour information, le coût chargé du poste sur la période est estimé à 10 236 € subventionné à hauteur de 80% par une subvention de la DREETS dans le cadre de l'AMI Mobilité solidaire.

**Il est proposé au Conseil communautaire**

**D'APPROUVER** la création d'un poste non permanent de « Chargé(e) de mission Mobilité » à temps complet (35h00) du 12 septembre 2023 au 31 janvier 2024.

**DE FIXER** sa rémunération en référence à l'indice brut 444, indice majoré 390.

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Il est demandé au Conseil de se prononcer.**

Rapporteur : Nadia MACIPE

*Délibération non délégable*

Ressources Humaines

**9. Création d'un poste permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet (35h00)**

Dans le cadre de sa politique de réduction des dépenses énergétiques (eau, électricité, chauffage, ECS...), la CCBDP a candidaté à l'appel à projets ACTEE CHENE.

Au travers de ce projet, la CBBDP souhaite s'engager dans l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier Energie (SDIE) afin de mettre en œuvre une stratégie ambitieuse en faveur de la performance énergétique de son parc immobilier.

Dans ce cadre, la collectivité souhaite créer un poste permanent d'agent de maîtrise principal « Econome des Flux » dont les objectifs seront les suivants :

- identifier les surconsommations d'énergie et trouver des solutions pour réaliser des économies ;
- optimiser au les installations énergétiques ;
- promouvoir les énergies renouvelables ;
- sensibiliser les agents de la collectivité à une utilisation plus vertueuse de nos ressources.

Il est proposé au Conseil communautaire de créer un poste permanent de maîtrise principal à temps complet (35h00) pour exercer les fonctions de « Econome des Flux » à compter du 12 septembre 2023.

Situation jusqu'au 12 septembre 2023	Situation à compter du 12 septembre 2023
/	1 poste permanent d'agent de maîtrise principal « Econome des Flux » à temps complet (35h00)
<b>0 ETP</b>	<b>1 ETP</b>

Le Conseil est informé que ce poste sera pourvu par un personnel déjà présent au sein de la collectivité mais occupant un poste au grade d'adjoint technique.

Ainsi, dès sa nomination sur le grade d'agent de maîtrise principal, le poste d'adjoint technique sera supprimé.

**Il est proposé au Conseil communautaire**

**D'APPROUVER** la création d'un poste permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet (35h00) pour exercer les fonctions de « Econome des Flux » à compter du 12 septembre 2023 ;

**DE FIXER** sa rémunération en référence au cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Il est demandé au Conseil de se prononcer.**

Rapporteur : Nadia MACIPE

*Délibération non délégable*

Ressources Humaines

**10. Création d'un poste permanent d'Attaché territorial pour exercer les fonctions de Responsable du service Communication à temps complet (35h00)**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2023 l'agent qui occupait le poste de Responsable du service Communication a quitté ses fonctions au sein de la collectivité.

A ce jour les caractéristiques administratives du poste laissé vacant contraindraient la Communauté de communes à ne pouvoir recruter qu'un personnel titulaire.

Aussi, afin de permettre plus de souplesse dans le choix du candidat (de la candidate) à recruter, il est proposé de créer un poste permanent relevant du cadre d'emploi des Attachés territoriaux pour un titulaire relevant de la catégorie A ou pour un agent contractuel à temps complet (35h00) à compter du 12 septembre 2023.

Ce poste ainsi créé, il sera proposé lors d'un prochain Conseil, de supprimer le poste initialement créé.

Situation actuelle	Situation au 12 septembre 2023
1 poste permanent d'Attaché territorial pour exercer les fonctions de Responsable du service communication à temps complet (35h00)	1 poste permanent d'Attaché territorial (L.332-8-1° du CGFP) pour exercer les fonctions de Responsable du service communication à temps complet (35h00)
<b>1 ETP</b>	<b>1 ETP</b>

**Il est proposé au Conseil communautaire**

**D'APPROUVER** la création d'un poste permanent d'Attaché territorial à temps complet (35h00) pour exercer les fonctions de « Responsable du service communication » à compter du 12 septembre 2023.

**DE FIXER** sa rémunération en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Il est demandé au Conseil de se prononcer.**

Rapporteur : Nadia MACIPE

*Délibération délégable*

Ressources Humaines

### **11. Modification de la subvention attribuée au Comité des œuvres sociales (COS) de la CCBDP**

Il est rappelé à l'Assemblée que la loi n°2007-09 du 19 février 2007 a rendu obligatoire pour les collectivités territoriales la proposition de prestations d'actions sociales à leurs personnels ainsi que leurs inscriptions au budget. L'organe délibérant de la collectivité doit déterminer le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Par la délibération n°108-2018 en date du 9 juillet 2018, le Conseil communautaire a acté le versement d'une subvention de 17 000 euros par an au « Comité des œuvres sociales des Baronnies en Drôme Provençale » afin de financer des prestations sociales de proximité (activités festives, sportives, de loisirs et d'entraides sociales).

Par courrier en date du 31 août 2023, le COS a sollicité la réévaluation de cette subvention à 18 000 euros par an, ceci afin de maintenir une offre de qualité aux adhérents qui sont en nombre croissant (104 adhérents en 2021-2022, 110 adhérents en 2022-2023) et continuer à diversifier leurs offres et activités.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'allouer une subvention au COS pour montant de 18 000 euros par an à compter de l'année 2023.

#### **Il est proposé au Conseil communautaire**

**D'ALLOUER** une subvention au COS des Baronnies en Drôme Provençale pour un montant de 18 000 € à compter de l'année 2023.

**D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

**Il est demandé au Conseil de se prononcer.**

## Déchets

### **12. Rapport annuel 2022 de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (RPQS)**

En vertu de l'article L.2224-17-1 du code général des collectivités territoriales, il revient au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.

Ce rapport a pour objectif principal d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

Il porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés soit :

- les indicateurs techniques concernant notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collecte proposés et les exutoires des différents déchets ;
- les indicateurs financiers se rapportant aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des dépenses et recettes et à leurs modes de financement.

Il s'agit d'un document public répondant à une exigence de transparence interne et vis-à-vis de l'utilisateur. Ce document règlementaire doit ainsi être tenu à la disposition du public au siège de la CCBDP et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres de l'intercommunalité. Un exemplaire du rapport annuel est adressé pour information au préfet du département.

En conséquence, il est soumis à l'adoption du Conseil communautaire.

#### **Il est proposé au Conseil communautaire**

**DE PRENDRE ACTE**, au titre de l'année 2022, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale

**DE NOTIFIER** cette délibération à toutes les administrations concernées.

**Il est demandé au Conseil de se prononcer.**

Animation Territoriale**13. Attribution de subventions – Appel à projets « Cultures en Baronnies »**

Le renouvellement de la 3<sup>e</sup> CTEAC (2022-2025) poursuit l'ambition d'accompagner les dynamiques d'éducation culturelles et artistiques pour un ancrage territorial durable et ce, au moyen notamment de l'appel à projet "Cultures en Baronnies".

Cet appel à projet qui dispose d'une enveloppe globale de 10 000 € inscrite au budget 2023, vise à soutenir des projets initiés par des acteurs culturels locaux à destination des habitants du territoire intercommunal, autour des deux axes suivants :

- Axe 1 : Projet d'Education Artistique et Culturelle – EAC,
- Axe 2 : Projet structurant pour le secteur artistique et culturel.

Les projets soutenus l'an dernier ont permis à plus de 2 400 personnes de bénéficier de propositions de qualité sous forme d'ateliers EAC diversifiés, d'actions de médiation et formation en milieu scolaire et établissements spécialisés ainsi qu'au développement d'outils de coopération.

Concernant l'édition 2023, le jury composé de représentants de la CCBDP (agents – élu), des services culturels du Département et du PNR qui s'est réuni le 3 juillet dernier a noté une augmentation des candidatures (dynamisation par essaimage des actions EAC et montée en compétences sur l'ensemble de territoire).

Le jury a instruit 8 demandes dont 5 projets qui ont été retenus et 3 rejetés, pour un montant total de 10 000 €.

Il est proposé au Conseil de valider les propositions du jury présentées ci-dessous :

PORTEUR DE PROJET	PROJET	PROPOSITIONS DU JURY
<b>CONTES ET RENCONTRES</b>  Association Vinsobres	<b>DES CONTES PLEIN LA BOUCHE (Axe 1)</b>  Actions éducatives autour du conte dans 6 écoles du territoire et formation des enseignants.  Volonté de poursuite du projet pour inscrire le conte dans les pratiques quotidiennes.  2 conteuses, 160 enfants et 30 enseignants formés.	Volonté de donner les moyens nécessaires pour pérenniser le projet.  Dernière année de financement dans le cadre de l'appel à projet.  <b>Montant proposé : 2 100 €</b>
<b>LA BARONNE</b> Coopérative territoriale  Association Nyons	<b>ANIMATION DU COCOOP 2023-24 (Axe 1)</b>  Renforcement de la coopérative culturelle (rôle et rayonnement sur le territoire).  Co-animation du réseau des acteurs culturels avec la CCBDP.  Expérimentation du format, sous forme de l'animation de 3 COCOOP sur l'année.	Accompagnement pour faire évoluer l'action culturelle à l'échelle intercommunale en favorisant l'expérimentation (montée en compétence des acteurs culturels).  <b>Montant proposé : 4 000 €</b>

PORTEUR DE PROJET	PROJET	PROPOSITIONS DU JURY
<p><b>NOONSI PRODUCTIONS</b></p> <p>Association Montbrun-les-Bains</p>	<p><b>STRUCTURATION PROFESSIONNELLE DU SECTEUR - (Axe 2)</b></p> <p>Particulièrement sur le territoire des Hautes-Baronnies (bureau de production, formations-conseils, mutualisations, ingénierie, diffusions...).</p> <p>2 permanents (1.75 ETP) - 50 bénévoles</p>	<p>Partenaire ressource et relai très fort pour le territoire.</p> <p>Financement des actions de structuration entre septembre 2023 et fin mai 2024.</p> <p>Dernière année de financement dans le cadre de l'APP.</p> <p><b>Montant proposé : 2 300 €</b></p>
<p><b>ZIG-ZAG</b></p> <p>Association Sainte-Jalle</p>	<p><b>FESTIVAL NUÉE Danse et arts vivants - (Axe 1)</b></p> <p>Ateliers de médiation EAC (2 résidences artistiques, 3 spectacles, interventions musicales ...).</p> <p>En itinérance sur 8 communes (vallée de l'Ennuyé) de juillet à fin septembre 2023.</p> <p>4 intervenants professionnels et 5 équipes.</p>	<p>Programmation artistique de qualité.</p> <p>Rayonnement sur tout le bassin de l'Ennuyé.</p> <p>Demande soutien raisonnable.</p> <p><b>Montant proposé : 800 €</b></p>
<p><b>EVENEMENT CIEL</b></p> <p>Association Arpavon</p>	<p><b>FESTIVAL DE LA SPIRALE DU BRUIT 2° édition - (Axe 1)</b></p> <p>Manifestation culturelle (Sainte Jalle) à visée inclusive et intergénérationnelle.</p> <p>Rayonnement sur la Vallée de l'Ennuyé : jeux, spectacles, concerts en partenariat avec associations locales.</p>	<p>Intérêt d'accompagner à minima pour favoriser la montée en compétence de la structure.</p> <p><b>Montant proposé : 800 €</b></p>
<p><b>CENTRE ARTISTIQUE DE PIEGON</b></p>	<p><b>FESTIVAL CULTUREL ET ARTISTIQUE DE PIEGON - (Axe 1)</b></p> <p>Environ 10 événements (théâtre, conférences, concerts, spectacle jeune public, bal populaire, poésie) sur 3 jours en juin 2024.</p>	<p>Manifestation culturelle (ne porte pas sur un projet EAC = Axe 1). Pas de financement des actions EAC visible dans le budget prévisionnel.</p> <p><b>Proposition non retenue</b></p>
<p><b>KUMULUS</b></p> <p>Compagnie artistique Rousset-les-Vignes</p>	<p><b>BALADE PERFORMANCE A VENTEROL (Axe 1)</b></p> <p>Construction d'un évènement artistique en lien avec les habitants, artistes et associations locales (6 ateliers EAC, 3 journées de création, 1 journée de représentation). 14 intervenants professionnels.</p>	<p>Projet qui porte sur une seule commune (pas de dimension intercommunale) et déjà soutenu parallèlement par la mairie de Venterol et le Département.</p> <p>Pas d'émergence de partenariats locaux visibles dans le dossier.</p> <p><b>Proposition non retenue</b></p>
<p><b>EDITIONS DES LISIERES</b></p> <p>Curnier</p>	<p><b>LIVRE ENSEMBLE EN BARONNIES (Axe 1)</b></p> <p>Ateliers d'impression (linographie...) dans 2 structures sociales du territoire, en 4 temps + 1 exposition collective.</p> <p>Volonté De poursuivre le projet pour approfondir et pérenniser les ateliers.</p> <p>2 intervenantes (artiste / éditrice).</p>	<p>Récurrence du projet.</p> <p>Dimension éducative : forte de l'expérience passée, possibilité de s'orienter vers d'autres types de dispositifs.</p> <p><b>Proposition non retenue</b></p>

**Il est proposé au Conseil communautaire**

**D'APPROUVER** l'attribution de subventions selon les propositions du jury précisées ci-dessus.

**Il est demandé au Conseil de se prononcer.**